

Contre les amendements de la Commission des finances au budget 2026 (PM n°29/2025)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Je vous avoue que j'ai été stupéfait à la lecture du rapport de la commission des finances sur le budget 2026, en particulier en découvrant les amendements que cette commission avait l'audace de nous proposer.

A en croire la commission, « la lecture du résultat échelonné montre que les charges d'exploitations sont très supérieures aux revenus d'exploitations », raison pour laquelle la commission demande « à la Municipalité et à notre Conseil d'être extrêmement prudents avec la gestion des deniers publics et à repenser les charges structurelles afin de ne pas péjorer l'avenir de notre commune. »

Je suis d'autant plus surpris que la majorité de cette même commission, il y a à peine 14 mois, nous annonçait pourtant avec assurance, malgré un avis divergent de la Municipalité, que « la commune continuait à percevoir plus d'argent que ce dont elle avait besoin pour son fonctionnement. ». Cet argument était alors utilisé pour nous demander de baisser de 2 points le taux d'imposition communal, ce que notre Conseil avait alors accepté.

A cette époque pourtant pas si lointaine, « la Commission des finances était d'avis qu'une baisse modérée n'affecterait que marginalement les comptes de la commune et permettrait d'assurer la continuité des projets et le développement des services publics ». Même avec cette baisse, selon la commission, « la Municipalité disposerait d'une marge de manœuvre budgétaire conséquente et pourrait réaliser son ambitieux programme d'investissements ».

Aujourd'hui, notre Municipalité budgète d'augmenter ses effectifs, entre autres du service technique, afin justement de se donner les moyens de « réaliser sans retard les investissements prévus », conformément aux souhaits exprimés l'année passée par la COFIN dans son réquisitoire pour la baisse du taux d'imposition.

Et que nous propose la COFIN aujourd'hui ? De refuser cette augmentation des moyens humains que notre Municipalité nous demande ! J'ai beau chercher, je peine à trouver une cohérence dans ces demandes.

Notre commune ayant maintenant un taux d'imposition de 1.5 point inférieur à la moyenne des communes du canton, la COFIN nous met en garde contre des dépenses qu'elle juge excessives pour 2026. Ce budget, tel que présenté par la Municipalité, est pourtant presque à l'équilibre, et affiche même un léger bénéfice.

Si la COFIN craint tant un déséquilibre sur le moyen terme, pour 2027 ou 2028, pourquoi ne reconnaît-elle pas simplement que la dernière baisse d'impôts était celle de trop qui fera plonger nos comptes dans le rouge, et ne propose-t-elle pas simplement de revenir dès 2027 au taux d'imposition que nous avions entre 2021 et 2024 ?

M. Blanc, qui n'était pas encore membre de la COFIN, nous avait pourtant ouvert la voix l'année dernière, en précisant que « l'arrêté d'imposition est voté pour une année et qu'ainsi le risque est limité à cette durée. »

Les amendements répétés de la Commission des finances, tantôt pour une baisse d'impôt au motif que les recettes sont supérieures aux dépenses, puis l'année suivante pour une baisse des prestations en brandissant l'argument inverse, n'aura d'autre conséquence qu'une baisse sans fin de la qualité des services et infrastructures de notre commune.

C'est la raison pour laquelle je m'oppose fermement à ces deux amendements, et soutiendrais donc le budget tel que planifié par notre Municipalité, et vous invite à faire de même.

Loris Stehlé, pour le groupe Ensemble pour l'Ouverture